

Spécial Stagiaires



Prendre le temps de s'informer ... avec le SNES-FSU !

Édité par le SNES-FSU de Toulouse
2, avenue Jean Rieux
31500 Toulouse
Tél : 05 61 34 38 51
Mel : stagiaires@toulouse.snes.edu
Web : www.toulouse.snes.edu
Rédactrice en chef : M. Degos-Carrère
Directeur de publication : J.L. Viguier
Imprimé par nos soins
Supplément au BS n° 366
N° CPPAP : 1112S06278

Vous venez de vivre les premières semaines de votre carrière d'enseignant, de CPE, ou de documentaliste, dans l'urgence que connaît malheureusement tout débutant dans nos métiers depuis tant d'années : préparer ses cours, gérer la classe, évaluer les élèves, s'appropriier le fonctionnement d'un établissement, et ... suivre la formation ! Malgré le retour quasi-systématique au mi-temps, **arraché par le SNES-FSU au Ministère** à la rentrée 2014, la quantité de travail reste très importante, et la formation, toujours prisonnière du choix catastrophique de placer le concours en fin de M1.

Sur le terrain, il se confirme que la mise en place des ESPE en 2013 ne règle pas tout - loin s'en faut ! - même si, dans notre académie, des progrès ont été accomplis suite aux interventions répétées du SNES-FSU. Au cours des années passées, le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail, en réunissant vos représentants SNES-FSU, le Rectorat, et l'ESPE a permis d'identifier des points encore très problématiques, et pour le SNES-FSU, d'avancer de nouvelles propositions. Nous en attendons la traduction concrète, même si le problème de la charge de travail reste entier.

Pour le SNES-FSU, l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels - et de ceux qui entrent dans le métier au premier chef - reste une priorité, pour une profession qui peine toujours autant à recruter. Le Gouvernement précédent a apporté des premières réponses, par une revalorisation des débuts de carrière, mais la crise de recrutement, qui s'aggrave depuis près de 15 ans, est bien loin d'être résorbée, ce qui montre la nécessité d'amplifier cette revalorisation ; le gouvernement actuel a choisi la voie contraire...

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire dans le second degré, assume pleinement son rôle d'information sur vos droits, et d'**accompagnement de chacun et chacune dans sa carrière, dans ses démarches**. L'expérience a montré que l'administration est parfois bien longue à le faire ... et qu'il vaut souvent mieux prendre les devants soi-même !

Ainsi, pour échanger sur vos débuts dans le métier, pour rencontrer VOTRE principale organisation syndicale, et surtout pour **vous aider à formuler votre première demande de mutation (fin novembre), nous vous invitons donc à un stage de deux jours les mardi 20 et mercredi 21 Novembre 2018**.

Ce sera l'occasion de prendre le temps nécessaire pour **vous apporter toutes les informations concrètes sur le déroulement de votre carrière (mutations, classement, salaire, avancement ...)**. Ouvertes à tous les stagiaires, syndiqués et non syndiqués, ces journées permettront aussi d'échanger loin de toute pression, de prendre le temps de dialoguer ensemble, d'écouter vos questions et d'y répondre. À très bientôt !

*Maeve Le Quentrec, Nathalie Charton,
Responsables du secteur Stagiaires*

Pierre Priouret, Secrétaire général académique

SOMMAIRE	
Éditorial p. 1
Stage des 20-21 Novembre p. 2
Actualités de la formation p. 3
Faire respecter ses droits p. 4



**Informez-vous précisément,
avec le SNES-FSU !**



DEUX JOURNEES POUR SE RENCONTRER !



Pour les militants du SNES, qui sont aussi vos collègues dans les établissements de l'académie, il est important d'avoir l'occasion d'un **dialogue** avec chacun d'entre vous. Nos propositions ne sont pas imposées par des professionnels du syndicalisme, mais largement débattues par toute la profession ; établir directement avec vous un premier contact, c'est faire évoluer nos positions dans le sens que souhaite la profession. **Faire avancer le débat, améliorer concrètement la formation et donc vous rendre service au quotidien sont ainsi les axes essentiels de nos actions.**

Parce que vous avez aussi des **droits**, que personne ne vous expliquera, nous vous proposons de vous apporter une information sur les **opérations de mutation, dont la première phase se déroulera fin novembre – début décembre**, et de répondre à vos questions sur le **déroulement de votre carrière** (salaires, augmentations, postes, services et conditions particulières d'exercice, etc.). Ces rencontres vous permettent d'échanger avec des commissaires paritaires du SNES, c'est-à-dire des représentants élus du personnel, chargés, entre autres, de siéger lors des commissions de mutations pour veiller à la régularité de ces opérations, encore plus importantes pour vous : **la complexité, et l'évolution permanente du mouvement de mutation doit vous inciter à n'écouter que ceux qui savent précisément de quoi ils parlent ...**

Nous vous donnons donc rendez-vous les

20 et 21 Novembre 2018

Le stage se déroulera sur Toulouse, à partir de 9h30 (lieu précisé plus tard).

Venez nombreux, ces journées ne sont pas réservées aux syndiqués !!!

Programme indicatif, susceptible d'ajustements selon les disponibilités des militants

Mardi 20 Novembre	
9h - 9h30	Accueil, présentation du stage.
9h30 - 10h30	Présentation du SNES, de la FSU. La représentation des personnels (Rectorat, Ministère)
10h30 - 11h	Pause Café
11 h - 12h30	Expression sur les conditions de la rentrée ; Les revendications du SNES-FSU.
12h30 - 14h	Pause Repas
14h - 15 h 30	La carrière des fonctionnaires de l'Etat : principes fondateurs ; la rémunération, l'avancement, l'évaluation par la hiérarchie. Evolutions en cours.
15h30 - 16h	Pause
16h - 17h30	La procédure de titularisation.
Mercredi 21 Novembre	
9h30 - 10h30	Le mouvement déconcentré de mutation : présentation générale (calendrier, mouvements spécifiques). L'information que peut apporter le SNES-FSU.
10h30 - 11h	Pause Café
11 h- 12h30	Les éléments du barème. Etude de cas "génériques" et stratégies.
12h30 - 14h	Pause Repas
14 h - 16 h 30	Questions diverses et réponses aux cas particuliers. (ateliers).

Comment participer ?

Pour participer à ces journées, comme des dizaines de stagiaires chaque année, vous devez :

- ◆ Vous inscrire sur notre site <http://www.toulouse.snes.edu/spip/spip.php?article1270> pour nous permettre de nous organiser (salle, repas, etc.).
- ◆ Télécharger et compléter le modèle **d'autorisation d'absence** pour stage syndical (modèle proposé après inscription).
- ◆ **Déposer AVANT le 19 OCTOBRE** auprès du secrétariat de votre établissement l'autorisation d'absence.

Même si vous avez cours, ou si vous êtes en formation, l'autorisation d'absence est **un droit, qui ne vous causera aucun préjudice quant à la titularisation !** Donc :

- Vous n'avez rien à rattraper (ni cours ni formations) ;
- Vous n'avez pas à fournir de convocation.

Nous vous remettons une attestation de présence . Vous ne recevrez pas forcément d'autorisation d'absence écrite du rectorat : ceci ne signifie pas que l'autorisation vous est refusée, au contraire ! De notre côté, nous informerons le Rectorat de l'organisation de ce stage.

Faire grève, assister à une réunion syndicale Quels droits ?

Vous êtes fonctionnaires stagiaires et, **vous bénéficiez des mêmes droits que les titulaires.** Vous avez donc le droit de vous syndiquer, de faire grève, d'assister à une heure d'information syndicale par mois, de participer à des stages syndicaux (12 journées par an), sans influence sur la décision de titularisation.

5 raisons d'adhérer

1. **CONNAÎTRE ET FAIRE DÉFENDRE** ses droits dans les commissions paritaires concernant l'ensemble de sa carrière : mutations, inspections, notes administratives.
2. **ÊTRE CONSEILLÉ ET APPUYÉ** efficacement dans ses démarches auprès de l'administration.
3. **INTERVENIR** dans son établissement et peser sur les discussions ou les conflits.
4. **BÉNÉFICIER D'INFORMATIONS COMPLÈTES ET SÛRES** sur tout ce qui concerne le système éducatif, nos métiers et nos carrières : sites internet, publications, mémos spécifiques.
5. **SE FAIRE ENTENDRE** dans un syndicat majoritaire capable de créer un rapport de force : le SNES est une organisation démocratique qui se nourrit des opinions de ses adhérents. Les modalités d'actions, les positions du SNES sont définies par le débat et la recherche du consensus.

Le point sur les FRAIS DE DEPLACEMENT

Vos trajets pour les formations sont susceptibles d'engendrer d'importants frais de déplacement et/ou d'hébergement.

La section académique du SNES-FSU prendra toutes les initiatives pour s'assurer que vous serez bien remboursés de ces frais, conformément aux textes. N'hésitez pas à nous faire part des difficultés rencontrées à ce sujet, nous pouvons interpeller le rectorat sur ce point particulier en cas de besoin. Le stage de novembre sera aussi l'occasion de faire un point avec vous.

Pour les stagiaires à mi-temps, le remboursement des frais de déplacement sur le lieu de formation par le biais de l'IFF (Indemnité Forfaitaire de Formation) - 1000€, versés mensuellement -(100€/mois à partir de novembre) se fait **UNIQUEMENT SI** vous êtes en formation **DANS UNE COMMUNE DISTINCTE ET NON LIMITROPHE** de celle de votre établissement de stage **ET** de votre résidence personnelle.

Si vous jugez que cette indemnité forfaitaire ne couvre pas la totalité de vos dépenses, vous pouvez choisir de demander un remboursement à chaque convocation, en fournissant des pièces justificatives. Mais l'administration peut rejeter cette demande si elle la trouve injustifiée...

Pour le SNES-FSU, le principe même du forfait crée des inégalités sur le territoire national : Toulouse est la plus grande académie de France, et tous les stagiaires n'engagent pas les mêmes frais !

Les stagiaires à temps plein peuvent, eux, demander le remboursement de leurs frais de déplacement au moyen de la convocation aux formations. Ne pas hésiter à écrire au Rectorat (en déposant le courrier dans votre établissement de stage : il est impératif qu'il suive la voie hiérarchique et cela constitue une preuve de dépôt de la demande. Pensez à garder des doubles !) pour réclamer les sommes dues.

Notons toutefois deux moyens pour réduire – un petit peu – la facture :

- Vous pouvez opter au printemps prochain pour une déclaration d'impôts sur le revenu aux frais réels (penser alors à conserver tous les justificatifs des frais engagés : hébergement, trajets, achats de manuel, de matériel professionnel, etc., si possible sous forme de facture).

- Pour les trajets Domicile – Etablissement de stage, le Rectorat prend en charge 50% du prix d'un abonnement annuel de travail en transports en commun (Tisséo, ou SNCF par exemple), plafonnés à 80€ environ. Faire la demande auprès du secrétariat de gestion des Personnels de votre établissement.



**Le SNES et la FSU :
un projet ambitieux pour la formation
à nos métiers !**



Les frais de formations sont à la charge de l'employeur !

La loi ORE (« relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ») promulguée au printemps impacte les fonctionnaires stagiaires : ils sont désormais assujetti à la CVEC (Contribution Vie Étudiante et Campus), d'un montant de 90€, qui leur a été facturée lors de l'inscription à l'ESPE.

C'est évidemment une somme qui peut sembler modeste - encore qu'elle représente 8% du premier salaire ! Mais elle constitue surtout une première entorse au principe, fondamental pour le SNES-FSU, de la prise en charge des coûts de formation par l'employeur !

Payer pour se former dans un cadre professionnel : c'est non !

Le SNES agit, avec l'ensemble des syndicats enseignants de sa fédération, la FSU, pour obtenir le remboursement de cette somme. Il s'agit d'éviter que ne se généralise le désengagement de notre employeur, l'Éducation Nationale, des coûts de formation. Une telle dérive pourrait très vite se généraliser si nous n'y mettons pas un terme dès maintenant !

Je signe la pétition : <http://petitions.snes.edu/index.php?petition=40>

Heures supplémentaires : faire respecter les textes !

Depuis le retour au service à mi-temps pour les stagiaires enseignants, le SNES-FSU intervient pour vous éviter d'avoir un service comprenant des heures supplémentaires ; faites aujourd'hui respecter cette avancée : votre année est déjà assez lourde, ne la surchargez pas davantage !

Les dispositions actuelles prévoient que les stagiaires – en particulier ceux à mi-temps – « n'ont pas vocation à assurer des heures supplémentaires », en particulier en raison de la logique de formation (!) de l'année de stage. De même, on ne doit pas, dans la mesure du possible, « confier la responsabilité de professeur principal », ni « de classes à examen aux fonctionnaires stagiaires ».

En cas de difficultés dans l'application de ces consignes, contactez votre section départementale du SNES-FSU (coordonnées sur notre site) ; le Rectorat s'est engagé à revoir les situations problématiques en intervenant auprès des chefs d'établissement qui ne respecteraient pas les « fourchettes » horaires (7-9 heures pour les agrégés, 8-10 heures pour les certifiés).



Le SNES-FSU est VOTRE syndicat :
rejoignez-nous, syndiquez-vous !



Pour nous joindre :

Permanences :
(tous les après-midi, du lundi
au vendredi, 14h-17h)

SNES de Toulouse
2, avenue Jean Rieux
31500 Toulouse

Tél : 05 61 34 38 51

Mél : stagiaires@toulouse.snes.edu

Internet :

www.toulouse.snes.edu (infos académiques)

www.snes.edu (site national généraliste)